**La 2G et la 3G bientôt arrêtées : comment anticiper le changement ?**

Depuis plus de 30 ans, les réseaux mobiles 2G et 3G nous accompagnent au quotidien : passer un appel, envoyer un SMS, déclencher une alarme à distance, ou encore surveiller un proche via un service de téléassistance. Ces technologies ont largement rendu service à des millions de Français. Pourtant, elles vivent aujourd’hui leurs dernières années. En Isère comme partout ailleurs, les opérateurs télécoms ont annoncé l’arrêt progressif de ces réseaux dits « de seconde et troisième génération ».

Pourquoi ces réseaux vont-ils disparaître ?

Les réseaux 2G et 3G ont été conçus pour répondre aux besoins des années 1990 à 2000. Depuis, la technologie mobile a fortement évolué. Les réseaux 4G, puis 5G, permettent des connexions plus rapides, plus sûres, plus efficaces, notamment en termes de consommation d’énergie. Ils sont désormais utilisés pour la quasi-totalité des communications mobiles, qu’il s’agisse d’internet, d’appels ou d’envoi de messages.

Dans ce contexte, les opérateurs (Orange, Bouygues Telecom, SFR, Free Mobile) ont pris la décision d’éteindre progressivement les réseaux 2G et 3G pour consacrer toutes leurs ressources à ces nouvelles générations. C’est aussi une question d’environnement : les anciens réseaux consomment davantage d’électricité pour un service moins performant.

Quand les réseaux seront-ils coupés ?

La fermeture de ces réseaux n’interviendra pas du jour au lendemain. Chaque opérateur a défini son propre calendrier. Par exemple, Orange prévoit de couper sa 2G fin 2025 et sa 3G fin 2028. SFR et Bouygues prévoient l’extinction de la 2G en 2026, et celle de la 3G entre 2028 et 2029. Free Mobile n’a pas encore annoncé ses dates, mais ses clients utilisent aussi le réseau 2G d’Orange, qui s’éteindra lui aussi progressivement.

Cela laisse un peu de temps pour se préparer, mais l’anticipation est essentielle. Ne rien faire pourrait vous exposer à une coupure de services inattendue, notamment si vous utilisez encore des équipements fonctionnant uniquement sur ces anciens réseaux.

Montants et barèmes du bonus en 2024

Le bonus écologique en 2024 varie en fonction du prix d’achat du véhicule et du niveau de revenus du demandeur. Il est plafonné à 4 000 € pour les revenus les plus élevés (déciles 6 à 10), et maintenu à 7 000 € pour les ménages les plus modestes. Le montant de l’aide est également conditionné par le score environnemental du véhicule, encourageant ainsi l'acquisition de modèles à faible impact écologique.

Comment demander le Bonus Écologique en 2024 ?

Les démarches pour obtenir le bonus écologique ont été simplifiées et sont entièrement dématérialisées. Les demandeurs doivent se rendre sur le site officiel du service public, remplir le formulaire en ligne, et fournir les documents requis : facture d’achat, certificat d’immatriculation, justificatif de domicile, et avis d’imposition. Le versement de l’aide s’effectue sous quatre mois après validation du dossier complet, avec un suivi en ligne de l’état d’avancement.

**Quels équipements sont concernés ?**

Contrairement à ce qu’on pourrait penser, ce ne sont pas uniquement les téléphones mobiles anciens qui sont concernés. De nombreux équipements techniques installés dans les foyers ou dans les bâtiments publics reposent encore sur la 2G ou la 3G.

C’est par exemple le cas de certaines alarmes connectées, des téléalarmes pour les personnes âgées, de systèmes de télésurveillance ou de certains visiophones. Certains dispositifs médicaux, utilisés à domicile, peuvent aussi être concernés. Même certains ascenseurs envoient des alertes via ces réseaux. Dans les communes rurales de l’Isère, ces systèmes sont souvent encore présents, notamment dans les logements anciens, les résidences seniors ou les exploitations agricoles.

**Comment savoir si vous êtes concerné ?**

Si vous n’avez pas changé d’équipement depuis plusieurs années, ou si vous utilisez des services de surveillance ou de téléassistance, il est important de vous renseigner. Le plus simple est de contacter votre fournisseur de service (téléalarme, opérateur téléphonique, société de télésurveillance, fabricant de matériel). C’est également à eux de vous informer en cas de matériel incompatible, mais n’attendez pas leur appel : anticipez.

Par ailleurs, les mairies ou les services sociaux des communes peuvent vous accompagner, notamment pour les personnes âgées isolées ou en situation de handicap.

**Que faire si votre matériel n’est pas compatible ?**

La solution consiste à remplacer vos équipements par des modèles compatibles 4G ou 5G. Ces nouvelles versions sont souvent plus performantes, et parfois même plus simples à utiliser. Certaines sociétés proposent des offres de mise à jour ou de remplacement avec des tarifs préférentiels. Vous pouvez aussi bénéficier d’aides ou d’un accompagnement technique, en particulier si vous êtes une personne âgée ou si vous utilisez un dispositif de santé à domicile.

Attention toutefois à ne pas vous tourner vers des solutions qui paraissent plus simples, comme les lignes fixes classiques. Le réseau cuivre (RTC), utilisé pour les téléphones fixes traditionnels, est lui aussi en voie de disparition. Orange prévoit de fermer ce réseau d’ici 2030. Il faut donc choisir des solutions durables, basées sur les réseaux mobiles de nouvelle génération ou sur la fibre optique, de plus en plus disponible sur le territoire.

**Un changement inévitable, mais positif**

Même si cela demande quelques adaptations, l’extinction de la 2G et de la 3G est aussi une opportunité. Elle marque un tournant vers des communications plus modernes, plus sécurisées et moins énergivores. En anticipant ce changement, vous vous assurez une continuité de service, un meilleur confort et parfois même des économies d’énergie ou de maintenance.

**En résumé :**

*Les réseaux 2G et 3G vont disparaître d’ici 2025 à 2029 selon les opérateurs. Certains de vos équipements peuvent être concernés. Il est temps de faire le point, de contacter vos fournisseurs, et de vous tourner vers des solutions compatibles 4G ou 5G.*



Cet article a été rédigé par TE38.

+ d’info : [www.te38.fr](http://www.te38.fr)